

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BAIE-COMEAU

N° : 655-06-000002-160

DATE : 26 septembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. (JT1706)

BRIGITTE CIMON

Demanderesse

c.

**CISS DE LA CÔTE-NORD
DR DANNY DREIGE**

Défendeurs

ET

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE
Mise en cause

ET

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

ET

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
intervenants

ORDONNANCE

[1] **CONSIDÉRANT** la demande de la demanderesse pour qu'une ordonnance additionnelle de communication de dossiers soit émise, afin que la demanderesse ainsi que le défendeur Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, leurs avocats et leurs experts puissent y avoir accès;

[2] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties;

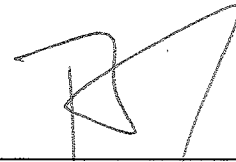
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **ORDONNER** au défendeur Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord de communiquer à la demanderesse et aux défendeurs des mises à jour des dossiers médicaux visés par le jugement du soussigné du 4 avril 2019 et identifiés comme étant les dossiers médicaux de la liste « A » et de la liste « B », uniquement quant à la portion « ophtalmologique » de ceux-ci pour la période comprise entre le 21 janvier 2014 au 26 septembre 2023 pour les dossiers médicaux de la liste « A » et du 13 mai 2014 au 26 septembre 2023 pour les dossiers médicaux de la liste « B »;

[4] **ORDONNER** au défendeur Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord de communiquer à la demanderesse et aux défendeurs les 66 dossiers médicaux identifiés à l'Annexe A ci-jointe, uniquement quant à la portion « ophtalmologique » de ceux-ci pour la période comprise entre le 14 décembre 2013 et le 26 septembre 2023;

[5] **ORDONNER** que cette communication s'effectue sous pli cacheté, et qu'elle se limite uniquement à la demanderesse, aux défendeurs, à leurs avocats et à leurs experts, le cas échéant;

[6] **LE TOUT**, sans frais de justice.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

M^e Jean-Sébastien d'Amours
TREMBLAY BOIS
Casier 4
Avocat de la demanderesse

C.S. 655-06-000002-160

PAGE : 3

Me Vincent Doucet-Bouchard
CAIN LAMARRE
Casier 52
Avocat de la défenderesse

Me Jérémie-Nicolas Moisan
MCCARTHY TÉTRAULT
Casier 10
Avocat de la défenderesse

Me Valérie Lemaire
LANGLOIS AVOCATS
Casier 115
Avocate de la défenderesse

Date d'audience : 26 septembre 2023